



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix, le 9 décembre 2010 à 20 heures 30,

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués par le Maire le 3 décembre 2010, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Daniel Breuiller, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :**

Daniel Breuiller, **Maire**, Christian Métairie, Denis Weisser, Max Staat, Carine Delahaie, Marie Pierre Reynaud, Patrick Mirville, Christiane Ransay, **Adjoint**, Guy Bacheley, Francine Kefi, Antoine Pelhuche, Patrice Deveaux, Jean-Michel Arberet, Rosalie Zahne-Lou, Anne Rajchman, Sophie Labrousse, Amigo Yonkeu, Sophie Lericq, Emmanuel Blum, Calogero Di Gennaro, Dominique Jacquin, Sarah Ganne Lévy, Isabelle Dumez, Karim Makouf, Antoine De Palaminy, Serber Maurice **Conseillers municipaux**, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MEMBRES REPRESENTES :**

Anne-Marie Gilger Trigon	par	Christian Métairie
Jean-François Marguerin	par	Guy Bacheley
Alain Bouchaib	par	Max Staat
Jean-Samuel Szakow	par	Rosalie Zahne-Lou

**MEMBRES EXCUSES :** Sylvie Sapoval

**MEMBRES ABSENTS :** Eliane Ogiez, Anne Kowacevic Flamary

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code précité, à l'élection d'un secrétaire.

Monsieur Emmanuel Blum, ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres  
composant le Conseil  
municipal**

En Exercice .....33

Présents à la séance .....26

Représentés .....4

Excusés .....1

Absents .....2

**DELIBERATION**  
**2010 DEL143**

**Objet :**

Avis du conseil municipal  
d'Arcueil sur les projets de  
réseau de transport public du  
Grand Paris et Arc Express.

**Objet : Avis du conseil municipal d'Arcueil sur les projets de réseau de transport public du Grand Paris et Arc Express**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier de consultation du public soumis par la Commission nationale du débat public,

Vu le cahier d'acteur de la ville d'Arcueil, ci-joint annexé

Après en avoir délibéré,

**Par 29 voix pour,**

**1 abstention (Antoine de Palaminy)**

- 1- Rappelle la nécessité **d'améliorer et de renforcer** le fonctionnement existant et soutient à ce titre le plan de mobilisation des transports initié par la Région Ile de France. Elle porte notamment l'exigence d'une amélioration des conditions de transports du RER B qui dessert le territoire et qui connaît aujourd'hui de nombreux incidents (retards, saturation, dysfonctionnements...)
- 2- Demande à l'**Etat** de mettre en œuvre son **engagement de financement** en faveur du Plan de mobilisation des transports destiné à améliorer les services existants.
- 3- Soutient la **nécessité d'un nouveau réseau de transport collectif lourd**, maillé sur le réseau existant, qui évitera le passage obligatoire par Paris lors des déplacements de banlieue à banlieue et facilitera un report modal de la voiture vers les transports collectifs
- 4- Se félicite de la proposition complémentaire présentée le 15 novembre dernier par le Président de la Région Ile de France, qui vient compléter la boucle à l'Ouest et à l'Est, et assurer la desserte des territoires isolés, notamment Clichy Montfermeil, et intègre la liaison Paris- IGR- Orly pour relier les aéroports et gares TGV. Le conseil municipal partage la proposition de la CNDP qui demande à être informée des **convergences** susceptibles d'aboutir avant la fin des débats afin que ces nouveaux éléments soient intégrés dans les débats publics en cours.
- 5- Insiste sur la nécessité d'irriguer le territoire en profondeur grâce à un **maillage efficace** avec le réseau de proximité, en s'appuyant sur les pôles multimodaux. Cette nécessité répond à l'exigence de voir les **territoires desservis** et non simplement traversés, afin d'améliorer les déplacements quotidiens des habitants et des actifs qui viennent y travailler.
- 6- Affirme, avec les collectivités membres de Paris Métropole, que pour permettre le renforcement et le dynamisme de la métropole dans le respect du principe d'équité entre les territoires, il faut **desservir les secteurs les moins accessibles** ou les plus pauvres, lesquels nécessitent des actions prioritaires.
- 7- Considère qu'il est nécessaire de **stopper l'extension perpétuelle** de la ville hors de ses limites actuelles et que le projet de Grand Paris ou tout autre réseau qui maillerait l'Ile de France de façon toujours plus éloignée du centre constituerait une incitation à l'étalement urbain de la région parisienne. La construction d'une rocade ferrée doit s'inscrire dans une volonté politique d'un développement équilibré qui consolide des bassins de vie et d'emploi, offrant logements, services et activités, et refuse les ségrégations territoriales et l'hyper concentration d'emplois à l'Ouest, et demain à Saclay, et une concentration d'habitat à l'Est et au Sud.
- 8- Réaffirme son **soutien au projet Orbival** et demande qu'il soit repris par les deux projets parce qu'il porte un projet de desserte fine des territoires, correspondant à la demande des habitants, comme le montre d'ailleurs le soutien marqué par les 50 000 signatures, le projet Orbival permet de relier des pôles importants du territoire val-de-marnais, ce qui est le cas du projet Cancer Campus. Enfin, la proposition de la rocade Orbival en proximité de Paris est l'aboutissement d'années de travail collectif entre les collectivités qui ont reconnu et validé sa pertinence. A ce titre, le conseil souhaite que les travaux commencent par ce tronçon déjà validé par les communes et les habitants.
- 9- Approuve le choix des stations suivantes qui contribuent à une meilleure desserte du territoire tant pour les habitants que pour les activités économiques :
  - Une station à la **gare Arcueil Cachan** qui a été identifiée dans les échanges entre les communes comme étant celle qui permettait une desserte pertinente des territoires et un potentiel de développement.
  - une **station Villejuif IGR** à la fois sur la rocade et dans le cadre d'une liaison Orly- IGR- Bicêtre, station nécessaire au développement du projet « Cancer Campus »

- une **station « hôpital de Bicêtre »** prévue dans la proposition de prolongement de la ligne 14. Cette station doit être positionnée le long de l'autoroute A6b, à la croisée des communes d'Arcueil, Gentilly et Kremlin Bicêtre afin d'assurer la desserte du pôle hospitalier, des cités de logement social et du secteur de développement économique Malleret-Joinville.
  - Une **station Villejuif/ l'Hay-les-Roses/ Chevilly-Larue** sur ce même prolongement
- 10- Soutient la nécessité de l'implantation d'une station sur Bagneux et le prolongement de la ligne 4 pour assurer une interconnexion.
  - 11- Arcueil, membre de la conférence de la Vallée Scientifique de la Bièvre soutient les propositions portées par plusieurs communes des Hauts de Seine concernant la liaison Rueil- Saclay. La proposition portée par la société du Grand Paris engendre des coûts importants, pour un projet surdimensionné, contraire aux exigences écologiques, non seulement dans la menace sur les terres agricoles et la préservation d'une agriculture périurbaine indispensable à la métropole, mais aussi parce que sa réalisation serait synonyme d'une nouvelle extension au sud de la zone dense francilienne. La nécessaire **amélioration du RER B** apparaît comme prioritaire.
  - 12- Le projet Grand Paris vise principalement, à grands frais et au mépris des besoins des populations, la liaison à grande vitesse des grands pôles économiques avec les gares et les aéroports dans la concurrence des métropoles financières à l'échelle internationale. Le conseil émet des **réserves sur le financement** du réseau de transport du Grand Paris et demande à ce que les décisions soient prises à partir d'une vision claire et complète des coûts d'investissements et des charges d'exploitation qui en résulteraient.
  - 13- Affirme son attachement à un **investissement public** et à l'application d'une politique tarifaire qui ne soit pas dérogatoire
  - 14- Demande que le **STIF** soit confirmé comme **autorité organisatrice principale des transports en Ile de France**, avec, à ce titre, la maîtrise des infrastructures, au même titre que pour les autres régions françaises. Des financements pérennes et garantis doivent permettre au STIF d'assurer ses prérogatives (relèvement et versements des fonds promis par l'Etat, transfert vers le STIF du fonds d'aménagement de la région Ile de France, transfert de l'éco redevance poids lourds, hausse du versement transports...)
  - 15- Demande que la réflexion sur les infrastructures intègre la question du **fret** et la nécessité de limiter les flux de camions
  - 16- Affirme l'exigence d'assurer aux collectivités la **maîtrise de l'aménagement** sur leur territoire. Le conseil refuse tout développement non concerté et considère que les contrats de développement territoriaux, signés entre les collectivités et la société du Grand Paris dans le cadre de la réalisation du réseau du Grand Paris, doivent être garants de l'intérêt général et de la cohérence de l'aménagement des quartiers de gare, dans le respect des grandes orientations portées par le projet de SDRIF.
  - 17 Les litiges concernant cette délibération doivent être portés devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois après son affichage ou sa notification.
  - 18 Ampliation de la présente délibération sera transmise à :
    - Monsieur le Préfet, Préfecture du Val de Marne,
    - Monsieur le Trésorier Principal, Trésorerie du Nord Val de Bièvre
    - Commission particulière du débat public réseau de transport Grand Paris, 100, avenue de Suffren- 75015 PARIS
    - Commission particulière du débat public Arc Express, 28 rue de Londres, 75009 - PARIS

Fait à Arcueil, le 9 décembre 2010  
Le Maire,